



No de résolution
ou annotation

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU HAUT ST-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE BURY**

SÉANCE EXTRAORDINAIRE du Conseil municipal de Bury, tenue **lundi, le 9 juin 2014 à 20h00**, à la Mairie de Bury à laquelle sont présents les conseillères et conseillers Roger-Claude Bernier, Steve Nadeau, Marilyn Matheson, Martin Jones, Delmar Fisher et Alain Villemure, tous membres dudit Conseil ayant dûment été convoqué et formant quorum sous la présidence du maire Walter Dougherty selon les dispositions du Code Municipal.

Le directeur général, Monsieur Yvan Fortin est présent.

ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de la séance extraordinaire**
- 2. Reddition de compte dans le cadre du programme d'aide à l'entretien du réseau routier local**
- 3. Période de questions**
- 4. Levée de l'assemblée**

1. Ouverture de la séance extraordinaire

Vérification du quorum, mot de bienvenue à 20h00 et mention de renonciation à l'avis de convocation en vertu de l'article 157 du Code Municipal.

2. Reddition de compte dans le cadre du programme d'aide à l'entretien du réseau routier local

2014-06-079

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 286 199 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2013;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de l'Annexe A identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées;

ATTENDU QU'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'Annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété.

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Roger-Claude Bernier,
APPUYÉ PAR le conseiller Alain Villemure,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la municipalité de Bury informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.



3. Période de questions
Sans objet

4. Levée de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson, de procéder à la levée de l'assemblée, il est 20h05.

Signé ce 10 juin 2014

Yvan Fortin, directeur général et secrétaire-trésorier

Walter Dougherty, maire

No de résolution
ou annotation
2014-06-080